Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 08/05/2026
Reçu en préfecture le 08/05/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260428-10420261-DE

DELIBERATIO
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 28 avril 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, Céleste DE ALMEIDA NETO, Ghislaine de SALINS, LAMY Didier, ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Thibault MARCHADIER

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 11 – Votants : 11

CFU 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le passage au Compte Financier Unique (CFU) pour le budget principal et annexe lotissement 2025, ce dernier a été clôturé en fin d'année 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget principal et annexe lotissement le Clos de la Maison.

Le CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL
Investissement
Recettes : 76 385.24 €
Dépenses : 171 648.45 €
Déficit n-1 (2024) : 17 013.64 €
Soit un résultat déficitaire de 112 276.85 € à reporter au 001 solde d'exécution de la section d'investissement au budget 2026.

Fonctionnement
Recettes : 414 078, 44 €
Dépenses : 412 095, 86 €
Résultat n-1 reporté : 124 716, 83 €
Soit un résultat excédentaire de 126 699.41 € à reporter au 002 résultat d'exploitation reporté en recettes de fonctionnement pour 48 916.83 € et au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés en recettes d'investissement pour 77 782.58 €, comme proposé au vote du budget 2026.

Envoyé en préfecture le 08/05/2026
Reçu en préfecture le 08/05/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260428-10420261-DE

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DE LA MAISON
Investissement
Recettes 0.00 €
Dépenses 33 280.48 €
Excédent n-1 (2024) 33 280.48 €
Soit un résultat un résultat 0 € budget annexe soldé

Fonctionnement
Recettes 0.00 €
Dépenses 16 981.14 €
Résultat reporté n-1 (2024) 16 981.14 €
Soit un résultat 0 € budget annexe soldé

Après présentation du CFU 2025 du budget principale et annexe lotissement le Clos de la Maison, Monsieur Didier IBAGNE, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée des voter.

Monsieur le 1er adjoint Eddy PAUTHONNIER, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU budget principale et annexe lotissement du Clos de la Maison de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre :

- **Approuve** le CFU 2025 du budget principal et annexe lotissement du clos de la maison.

- **Repporte les résultats suivant :**
- Soit un résultat déficitaire de 112 276.85 € à reporter au 001 solde d'exécution de la section d'investissement au budget 2026.
- Soit un résultat excédentaire de 126 699.41 € à reporter au 002 résultat d'exploitation reporté en recettes de fonctionnement pour 48 916.83 € et au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés en recettes d'investissement pour 77 782.58 €, au budget 2026

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 28 avril 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22980 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD